

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 02 avril 2024

Référence
2024_021

L'an deux mil-vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur la convention de location des salles de classe pour l'association NÉBOUZAT 2000

**Présents :** M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme FINET Hélène, (pouvoir à M. CARAY Frédéric), M. MEGEMONT Etienne (pouvoir à M. ANDANSON Alain)

**Absent excusé :**

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date de la convocation
26 mars 2024

**Objet de la délibération :** Délibération portant sur la convention de location des salles de classe pour l'association NÉBOUZAT 2000

Date d'affichage
09 avril 2024

**Rapporteur :** Hélène BRIGNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Hélène BRIGNON indique que l'association Nébouzat 2000 demande de reconduire la convention de location des salles de classe du 8 au 12 juillet 2024. Cette demande a été soumise à l'avis du conseil d'école du 21 mars 2024. Cette demande a reçu un avis favorable. Elle rappelle que la convention était jointe au contenu du conseil du jour.

L'association Nébouzat 2000 propose cette année, si les conditions le permettent, de faire une déambulation en musique dans Olby ainsi qu'une intervention auprès des enfants de l'école la dernière semaine de juin.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
PREFECTURE DE  
CLERMONT -FERRAND  
Le : 09 avril 2024

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

Et

- D'APPROUVER la convention de location des salles de classe pour l'association Nébouzat 2000 du 8 au 12 juillet 2024 pour un montant de 500 € TTC.
- D'AUTORISER le maire à signer la-dite convention.

Publication ou notification  
du : 09 avril 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER